Mairie d'Eygliers

De: coraline tardy <cocotardy@hotmail.fr>
Envoyé: mercredi 17 octobre 2018 11:12
À: Mairie Eygliers
Objet: Remarques pour le PLU - A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur
Pièces jointes: CR du 24 08 2018.pdf

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur

Bonjour

Comme convenu lors de notre rencontre le vendredi 12 octobre, vous trouverez en pièce jointe le compte rendu de la réunion qui s'est tenue au hameau de Haute Boyère entre les habitants, la commune et la communauté de communes au sujet de l'assainissement.
Ce document reprend les arguments en faveur du raccordement au réseau collectif et donc au classement du hameau en "collectif" ou "collectif futur" dans le document de zonage de l'assainissement, annexé au PLU.

Vous en souhaitant bonne réception
Bien cordialement

Coraline TARDY
Locataire sur la parcelle D669, parcelle D667 en cours d'acquisition

Garanti sans virus. www.avast.com

COMPTE RENDU

Rencontre du 24 août 2018
Haute Boyère - Eygliers

Représentants de la Commune et de la Communauté de Communes présents :

- Mme Cécile BELLON,
- Mme Anne CHOUVET,
- M. Jacques GIRAUD,

Habitants présents :

- M. Roger ARGENCE,
- M. Floran GENEVOIS,
- M. Jean-Pierre ROUANE,
- M. Jean SAVOLDELLI,
- M. Fabrice STRINGAT,
- Mme Coraline TARDY.

Excusé : M. Guillaume PLAGNOL

Les habitants ne comprennent pas et contestent que le hameau soit classé en non collectif. En effet, le réseau collectif est présent sur le hameau immédiatement en aval (Basse Boyère) à 350 ml de distance. Plusieurs arguments sont identifiés au maintien du zonage en assainissement collectif et au raccordement du hameau au réseau d'assainissement intercommunal :

- Le hameau est ancien et est constitué en majorité de maison rapprochées. Certaines habitations ont peu ou pas de terrains et les assainissements existants sont majoritairement réalisés sur des petites parcelles. Les rénovations sont compliquées voire impossibles à mettre en œuvre en considérant les normes actuelles (problème de place notamment). Un plan des installations actuelles et futures est présenté ci-dessous (actuel en bleu sombre, futur en bleu ciel, sens de la pente vers le sud-sud-est) :

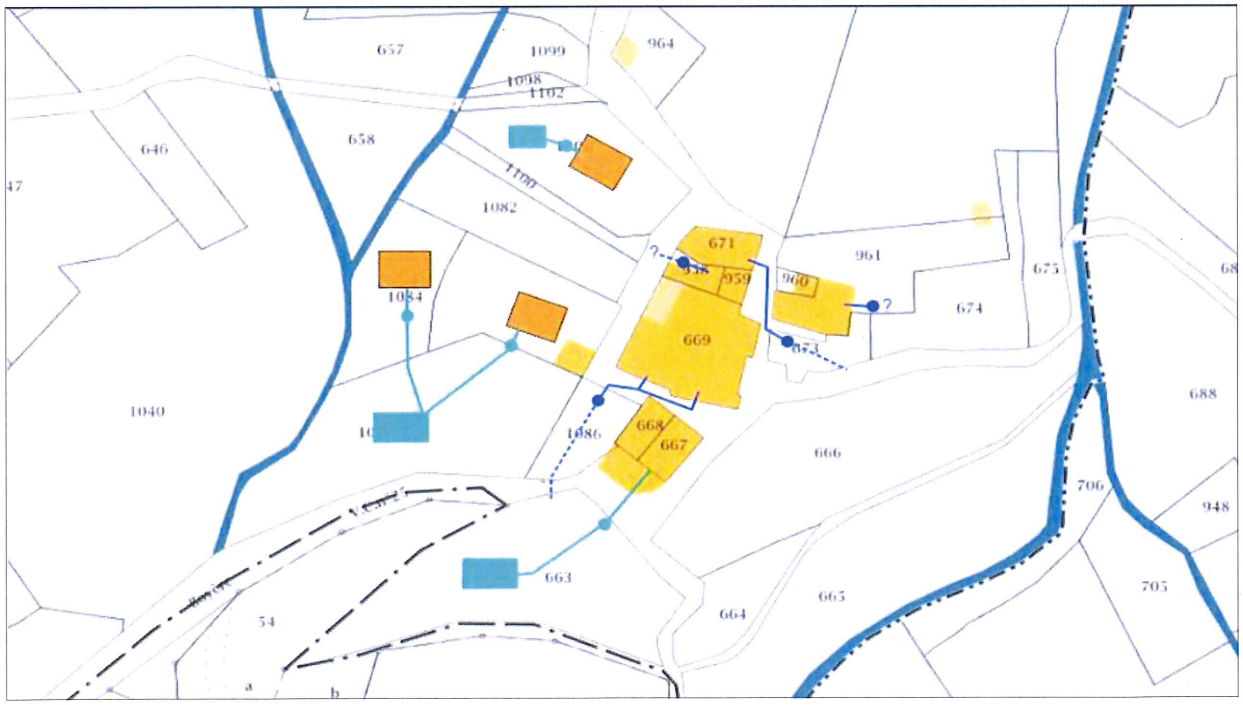

- Dans le projet de Plan de Prévention des Risques (actuellement en cours d'instruction), la majorité du hameau est classée en risque moyen vis-à-vis des glissements de terrain. Les risques de glissements étant accentués par la présence d'eau en sous-sol, cela laisse peu de possibilités pour les installations autonomes, impliquant l'infiltration des eaux traitées dans ce sol. Un extrait du projet de PPR est présenté ci dessous et démontre bien l'impossibilité des rénovations et des créations de dispositifs à la parcelle sur le hameau :

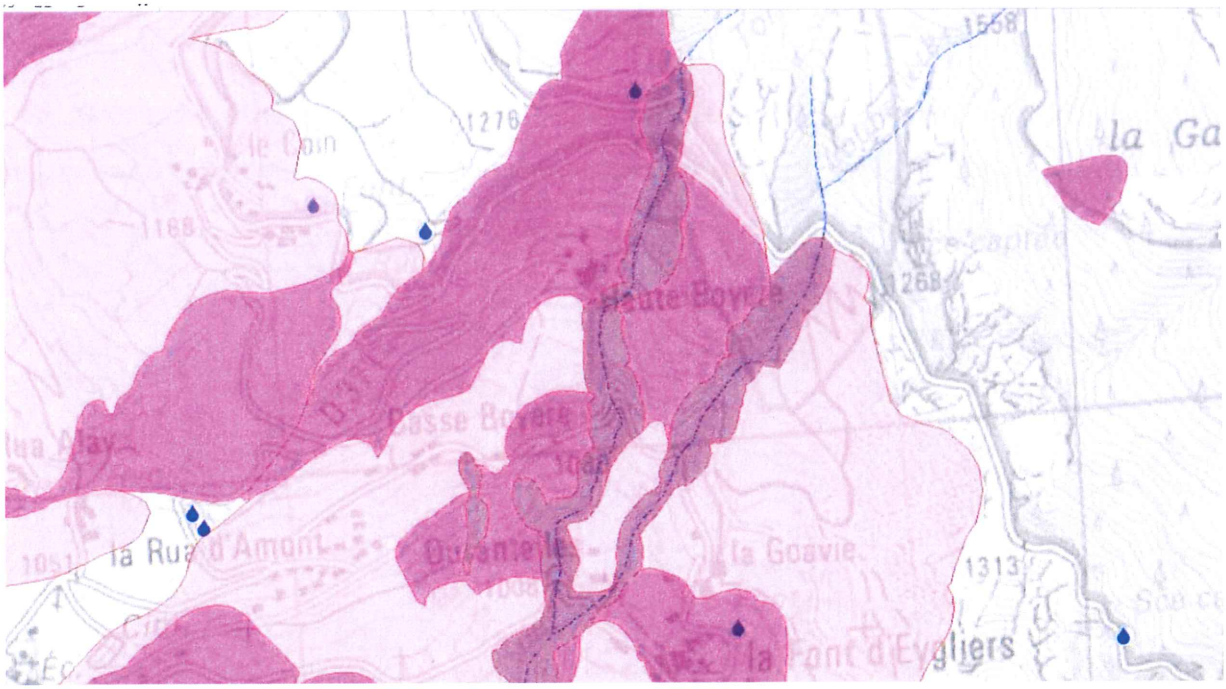

- Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement un unique test de perméabilité a été réalisé sur le hameau indiquant une perméabilité moyenne (55 mm/h) et préconise 2000 m² de terrain par habitation pour la création d'un assainissement autonome. Par comparaison, tous les autres tests de perméabilité réalisés dans le cadre d'études à la parcelle présentent des valeurs inférieures (comprises entre 1 et 44 m/h) soit une capacité médiocre à faible à l'infiltration des eaux.

L'occupation du hameau est à moitié en résidences principales et à moitié en résidences secondaires, occupées l'été. Les apports supplémentaires dus au raccordement de la Haute Boyère sur la station d'épuration intercommunale seraient donc un bon complément aux importants apports hivernaux en provenance de la station. Son dimensionnement permet sans soucis de prendre charge les apports supplémentaires.

De plus, un engagement politique au sujet de l'assainissement sur le hameau a été pris auprès des habitants à plusieurs reprises :

- 1993 : M. Domeny, Maire d'Eygliers annonce dans l'éditorial du journal communal "le raccordement [aux eaux usées] du hameau de Boyères" ;
- 2012 : Délibération du conseil municipal du 12 octobre "création d'un réseau d'assainissement Haute Boyère et demande de subventions" pour 82 000€ HT ;
- 2014 : Inscription au budget communal d'une ligne pour le raccordement à l'assainissement collectif du hameau de Haute Boyère pour un montant de 96 600€ (délibération prise le 25 avril 2014).

Enfin, sur le territoire de la communauté de communes, plusieurs hameaux de taille modeste ont été soit raccordés à un réseau existant vers la STEP intercommunale soit raccordés à une nouvelle stations d'épuration, les réseaux et station d'épuration étant totalement pris en charge financièrement et techniquement par la communauté de communes. C'est notamment le cas de :

- Le Coin à Eygliers : environ 20 habitations et 500 m entre le hameau et le réseau collectif
- La Font d'Eygliers : 200 EH et création d'un dispositif d'épuration collectif,
- La Combe à Risoul : environ 12 habitations, relié au réseau collectif à 470 m de distance,
- Charrissier à Saint Clément : 70 EH et création d'un dispositif d'épuration collectif,
- Saint Thomas à Réotier 40 ou 50 EH et création d'un dispositif d'épuration collectif,
- Les Casses de Réotier 50 EH et création d'un dispositif d'épuration collectif,
- ...

Conclusion :

Les habitants de la Haute Boyère se trouvent dans une impasse si la solution de l'assainissement collectif est abandonnée pour ce hameau et ce, au vu des contraintes techniques imposées et exposées précédemment.
La solution de rénovation des assainissements existants et de contruction de nouveaux assainissements autonomes étant quasiment impossible à mettre en oeuvre, cet abandon leur imposera de rechercher une zone d'infiltration conforme au Plan de Prévention des Risques précité, soit en achetant un terrain, soit en trouvant un accord avec un propriétaire privé, soit en sollicitant l'achat par la commune d'un terrain.

En conséquence, les habitants de la Haute Boyère :

- demandent à être traités de la même de la même façon que les autres habitants de la Communauté de Communes Guillestrois Queyras en matière d'assainissement collectif,
- réaffirment leur volonté d'être raccordé au réseau d'assainissement collectif situé à quelques centaines de mètres en aval (hameau de la Basse Boyère),
- confirment leur accord unanime de participer financièrement aux travaux de réalisation du réseau d'assainissement collectif du hameau de la Haute Boyère, soit sous forme de participation pour le raccordement à l'assainissement collectif (PAC) avec montant spécifique à la Haute Boyère, soit sous forme d'offre de concours (avec montant à définir ensemble).